



Présentation Brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Destinée à l'information des citoyens

En application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal de la Ville :

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2024 Prévisionnel
Charges de personnel	15 647 000,00
Charges à caractère général	6 311 748,17
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus, contingent au SDIS...)	3 816 611,25
Charges financières	111 909,32
Atténuations de produits dont PFIC	278 000,00

Les principales ressources de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2024 Prévisionnel
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	9 226 747,00
Fiscalité locale	11 675 000,00
Dotations et participations (CAF comprise)	4 364 186,00
Produits des services	1 215 500,00
Autres produits de gestion courante	852 000,00

Les principales charges d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2024 (Hors Restes à réaliser) Prévisionnel
Dépenses d'équipement directes	9 673 714,61
Subventions d'équipements versées	265 000,00
Emprunts et dettes assimilées	721 445,21
Autres immobilisations financières	500 000,00
Reversement de la taxe d'aménagement à la CASC	200 000,00

Les principales ressources d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2024 (Hors Restes à réaliser) Prévisionnel
Dotations, fonds et réserves	780 000,00
Subventions d'investissement	100 000,00
Produit des nouveaux emprunts	8 992 995,56
Produit des cessions d'immobilisations	200 000,00

Montant du budget consolidé et des budgets annexes :

Section	Budget 2024 Prévisionnel
INVESTISSEMENT	
Dépenses	11 738 532,82
Budget Principal	11 695 032,82
Budget annexe Cuisine Centrale	43 500,00
Recettes	11 738 532,82
Budget Principal	11 695 032,82
Budget annexe Cuisine Centrale	43 500,00
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	28 828 734,00
Budget Principal	27 665 306,00
Budget annexe Cuisine Centrale	1 163 428,00
Recettes	28 828 734,00
Budget Principal	27 665 306,00
Budget annexe Cuisine Centrale	1 163 428,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	40 567 266,82
TOTAL GENERAL DES RECETTES	40 567 266,82

Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'Autorisations d'Engagement sont les suivantes pour la section de fonctionnement au moment du vote du budget 2024 :

INTITULE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2024	EXERCICES CONCERNES
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	384 975,70 €	88 000,00 €	2021 à 2026
ASSURANCES	1 047 372,71 €	260 000,00 €	2022 à 2027
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44 €	23 466,24 €	2022 à 2028
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	3 230 000,00 €	1 050 000,00 €	2023 à 2025
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	3 212 795,86 €	1 050 000,00 €	2023 à 2025
FOURNITURES SCOLAIRES 2023/2024	74 000,00 €	4 000,00 €	2023 à 2024
PROGRAMMATION CULTURELLE 2023/2024	146 351,00 €	117 213,00 €	2023 à 2024
TOTAL	8 236 292,71 €	2 592 679,24 €	

En 2024, les crédits de paiement prévus sur les autorisations de programme en investissement sont les suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2024	EXERCICES CONCERNES
PONT DES ARMENIERS	200 000,00 €	100 000,00 €	2024 à 2025
PETITS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX 2021/2022	861 148,03 €		2021 à 2023
POLE PETITE ENFANCE	8 300 000,00 €	6 173 284,61 €	2021 à 2025
DEMOLITION ET PETIT DESAMIANTAGE BATIMENTS COMMUNAUX	145 754,00 €	50 000,00 €	2022 à 2024
AVANCE DE TRESORERIE A LA SPL OPERATION AMENAGEMENT DU STADE CHEVALIER	600 000,00 €	500 000,00 €	2022 à 2024
REVISION GENERALE DU PLU	71 000,00 €	7 500,00 €	2023 à 2024
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES	780 000,00 €	390 000,00 €	2023 à 2024
TOTAL	10 957 902,03 €	7 220 784,61 €	

Niveau des soldes d'épargne en k€ :

k€	2019	2020	2021	2022
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 739	3 394	3 929	4 589
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 566	3 256	3 884	4 556
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 468	3 165	3 797	4 483
= EPARGNE NETTE (EN)	1 965	2 719	3 202	3 878

Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 31/12/23, l'encours de la dette s'élève à 5,5 M€. En 2022, la ville avait eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement sur son budget principal pour un montant de 2 millions d'euros. Sur l'exercice 2023, il n'y aura pas de réalisation d'emprunt.

Le financement des opérations d'investissement est assuré tout en laissant le niveau d'endettement de la ville à un niveau peu élevé.

	Réalisé			
	2019	2020	2021	2022
Annuité de la dette en K €	600	537	682	678
Encours / Habitant	208,1	286,3	253,3	325,04

Capacité de désendettement de la collectivité :

Le ratio encours/épargne brute évalue le degré d'endettement de la commune. Ce ratio théorique permet de savoir que si la commune consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,4 année pour se désendetter totalement en 2022 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

en millions d'euros	Réalisé			
	2019	2020	2021	2022
Encours	3,9	5,4	4,8	6,2
Epargne Brute	2,5	3,2	3,7	4,5
Encours / Epargne Brute	1,6	1,7	1,3	1,4

Niveau des taux d'imposition :

Ci-dessous, tableau présentant la situation de la ville en matière de taux par rapport aux villes de même strate démographique :

	<u>Taux Ville de Sorgues 2024</u>	<u>Taux moyen de la strate 2022 (Source : les comptes individuels des collectivités du Ministère de l'Action et des Comptes Publics)</u>
<u>Taxe sur le Foncier Bâti</u>	36,96%	40,47%
<u>Taxe sur le Foncier Non Bâti</u>	49,36%	53,26%
<u>Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires</u>	16,16%	17,48%

Principaux ratios du budget primitif 2024 :

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 361,87 €.

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 433,06 €.

Dépenses d'équipement brut / population : 508,64 €.

Encours de dette / population : 288,09 €.

DGF / population : 83,64 €.

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 59,92 %.

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement : 97,65%.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 35,49 %.

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 20,10 %.

Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 4,68 %.

**La population est la population INSEE totale de la fiche individuelle DGF de Sorgues de 2023.*

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2019/2020/2021/2022/2023 :

	Au 31/12/2019		Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		ESTIME AU 31/12/2023	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
A	24	24,00	22	22,00	22	21,70	22	21,70	25	23,35
B	56	54,45	56	54,65	52	50,90	62	60,57	62	60,57
C	246	237,88	248	241,68	250	242,38	224	217,47	234	227,58
Total	326	316,33	326	318,33	324	314,98	308	299,74	321	312,10

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ 70 agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroûts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B.

Au plan national, la répartition moyenne est la suivante (cf emploi public % 2021) :

A 8 %, B 12 % et C 75 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2022 :

A 7,78 %, B 19,31 %, C 72,89 %.

Objectifs 2024,

Préserver cette répartition catégorielle.

Maintenir un effectif renforcé de police municipale. Depuis 2015, l'effectif des policiers municipaux est passé de 22 à 30 agents +1 agent en cours de recrutement.

Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).

Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité (Maison France Service) et de restauration auprès des populations de la ville.

Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation.

Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

2° Dépenses de personnel :
Traitements estimés de l'année 2023 :

	Réalisées et estimées 2023
Traitement de base	8 250 000
Nbi	120 000
Heures supplémentaires	400 000
sft	100 000
Primes et indemnités	2 190 000
Charges patronales	4 000 000
Avantages en nature	40 000

Prévisionnel 2024 :

Pour 2024 au chapitre 012 est prévu : 15 537 000 € (soit environ 437 000 €)

Cette augmentation prévue correspond notamment à la revalorisation du point d'indice (au 1/07/2023) et à 5 points d'indice (au 1/01/2024) de rémunération et de la poursuite de la réflexion sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou en mutation.

3 ° Durée effective du travail

Le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253
Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228
Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h
Total en heures	1607h

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.